

**Extrait du registre des décisions du Bureau**

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation 20  
septembre 2017  
Nombre de Membres en  
exercice : 23  
Nombre de Présents : 16  
Nombre de Pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Relevé de décision du bureau du 21 juin 2017**

*Rapporteur: Jean-Marc NESME*

2017\_50

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du Bureau du 21 juin 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le relevé de décisions du Bureau du 21 juin 2017.

Fait à Paray le Monial, le 29 septembre 2017



Le Président,  
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation 20  
septembre 2017

Nombre de Membres en  
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Lancement d'une démarche de GPECT : actualisation du plan de financement**

Rapporteur: Edith GUEUGNEAU

2017\_51

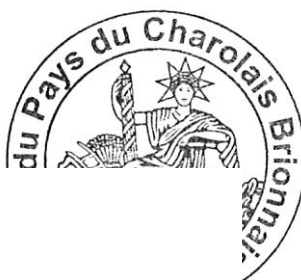
Après une phase de préfiguration d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui s'était avérée concluante, le Bureau avait décidé en séance du 21 juin de recruter un chargé de mission dédié pour une durée de 18 mois et d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Après échanges avec les différents partenaires financiers, et ceci pour sécuriser le plan de financement, il est proposé de conduire dans un premier temps la mission sur une durée de 15 mois, et d'actualiser le plan de financement de la façon suivante :

- Dépenses : 50 000€  
salaires, charges, frais de déplacement chargé de mission + quote part de frais généraux (, mission support...)  
- Recettes : 50 000€  
Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté: 32 500€  
Convention de revitalisation CRI (Eternit France) : 12 000€  
Autofinancement: 5 500€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,  
- Confirme sa volonté de développer une démarche de GPECT sur le territoire  
- Valide le plan de financement actualisé  
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et des fonds de la convention de revitalisation CRI auprès d'Eternit France, à lancer le recrutement d'un chargé de mission et à effectuer toutes démarches et signer tous documents liés à cette démarche

Fait à Paray le Monial, le 29 septembre 2017



Le Président,  
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/09/2017

**Extrait du registre des décisions du Bureau**

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation 20  
septembre 2017  
Nombre de Membres en  
exercice : 23  
Nombre de Présents : 16  
Nombre de Pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Convention de partenariat avec la Région Bourgogne Franche Comté  
pour la conduite de l'inventaire du patrimoine dans le cadre de  
l'élaboration du dossier de candidature UNESCO**

*Rapporteur: Jean-Marc NESME*

2017\_52

Dans le cadre de la préparation du dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, il est proposé de conclure une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, prévoyant que :

Le Service Patrimoine et Inventaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à mettre à disposition un chercheur du service pour assurer un suivi et une assistance au chargé de mission d'inventaire (y compris sur le terrain), pour former le chargé de mission à la méthodologie d'inventaire et valider les données produites.

Le chargé de mission d'inventaire mettra en œuvre la base de données et travaillera directement avec le logiciel utilisé par le Service Patrimoine et Inventaire (Gertrude). Cette base de données présentera un certain nombre d'informations sur chaque immeuble inventorié : désignation, localisation, historique, statut juridique (propriété privée ou publique), description de l'immeuble (matériaux de gros œuvre et de toiture, descriptif détaillé de l'édifice et de son environnement proche, dimension, typologie, état de conservation et accessibilité) et mesures de protection existantes ou à mettre en œuvre et éléments d'interprétation par rapport à sa valeur patrimoniale, références documentaires et illustrations.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour la réalisation des travaux d'inventaire liés au projet de candidature UNESCO.

Fait à Paray le Monial, le 29 septembre 2017



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017



**Extrait du registre des décisions du Bureau**

République Française

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

Département de Saône et Loire

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

Arrondissement de Charolles

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**Séance du 28 septembre  
2017**

Date de convocation 20 septembre  
2017

Nombre de Membres en exercice :  
23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Demande de Subventions du CEP**

*Rapporteur: Jean-Marc NESME*

2017\_53

Par courrier en date du 9 août 2017, Monsieur Henry Captier, président du CEP a sollicité une subvention sur fonds propres du PETR de 16 320€ pour accompagner l'édition des dépliants des églises romanes, des brochures « Les châteaux disparus du Brionnais » et faire face aux difficultés financières que traverse l'association pour assumer les salaires du personnel.  
Il sera proposé au Bureau d'émettre un avis sur cette demande.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne verser aucune subvention sur fond propre et donc de ne pas verser d'aide financière au CEP.

Le Bureau propose néanmoins d'étudier la possibilité de réaliser certaines actions, par exemple les dépliants des églises romanes qui pourraient être faites par le service du Pays d' Art et d'Histoire.

Fait à Paray le Monial, le 29 septembre 2017

Le Président,  
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017

**Extrait du registre des décisions du Bureau**

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation 20  
septembre 2017  
Nombre de Membres en  
exercice : 23  
Nombre de Présents : 16  
Nombre de Pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 19

2017\_55

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Démarche de Destination « Loire »**

*Rapporteur: Jean-Claude DUCARRE*

Cela fait 3 ans que le PETR participe techniquement et financièrement aux travaux de structuration de la destination « Loire en Bourgogne » qui s'élargit aux régions limitrophes. Ce projet avance bien et les membres du comité de pilotage ont décidé de créer une association qui pourra porter le plan d'action et contractualiser avec les différents conseil régionaux.

La séance d'installation de cette association devrait se tenir en décembre 2017.

Les territoires concernés doivent donc se positionner sur la gouvernance et sur les membres financeurs.

Jusqu'à présent, le PETR du Charolais Brionnais versait une contribution au PETR du Pays de Nevers Sud Nivernais (structure porteuse provisoire de la démarche) pour le compte des communautés de communes à hauteur de 0,14€ par habitant (les CC concernées par le périmètre étant Arroux Loire et Somme, Le Grand Charolais, Marcigny, Semur).

Ce projet présente une armature d'aménagement du territoire et touristique qui concerne l'ensemble du territoire et s'inscrit dans la stratégie de développement touristique, au même titre que le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il paraît cohérent de ce fait que le PETR soit membre de la future association, et verse les cotisations en lieu et place des communautés de communes, à condition de disposer au minimum de 4 sièges au sein de la future association pour assurer une bonne représentativité de l'ensemble du linéaire de la Loire en CHarolais Brionnais.

Il est proposé au Bureau d'en débattre et d'émettre une position qui sera soumise à délibération du comité syndical.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide que ce sera le PETR qui sera membre de la future association pour le compte des Communautés de Communes à condition de disposer au minimum de 4 sièges au sein de la future association.

Il autorise donc le PETR à effectuer les démarches pour proposer au comité syndical d'adhérer à la future association, ce qui impliquera de régler la cotisation 2018 correspondante.

Fait à Paray le Monial, le 29 septembre 2017



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017

**Extrait du registre des décisions du Bureau**

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation 20  
septembre 2017

Nombre de Membres en  
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Demande de Subvention auprès de la DRAC pour  
le Contrat Local d'Education Artistique**

*Rapporteur: Jean PIRET*

2017\_56

Depuis 10 ans, le Pays a mis l'action culturelle et patrimoniale au cœur de la stratégie d'accueil, et d'attractivité (touristique, résidentielle...) :

- en pilotant une saison culturelle avec une L'Arc - Scène Nationale,
- en animant un label « Villes et pays d'Art et d'Histoire »,
- en faisant de l'action culturelle un levier aidant à répondre aux problématiques de santé (prévention, déstigmatisation).
- en mobilisant des financements pour accompagner les actions culturelles qui contribuent au rayonnement du territoire

Après échange avec la DRAC, celle-ci a proposé au PETR de mettre en œuvre sur le territoire un Contrat d'Education Artistique.

Courant sur 3 ans et co-signé avec l'Education Nationale, ce CLEA a pour vocation de venir structurer, financer et cadrer l'action artistique, patrimoniale, et culturelle menée par le PETR avec différents partenaires.

Il sera structuré autour de trois axes :

- les actions pédagogiques du Pays d'Art et d'Histoire et la médiation autour du projet de candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, dans et hors temps scolaire, pour initier le jeune public aux leviers historiques et patrimoniaux du territoire par une approche cognitive et créative, afin d'en faire les futurs ambassadeurs de leur territoire.
- supprimer la saison culturelle du Pays Charolais-Brionnais en recentrant le partenariat avec L'arc autour de deux traversées par an : l'idée étant de recentrer la mission de L'arc autour de la pratique artistique et de médiation culturelle en milieu rural, et non plus seulement sur de la diffusion simple de spectacles (ce qui faisait doublon avec les saisons culturelles des villes et bourgs du territoire), la DRAC souhaitant privilégier les partenariats avec une scène nationale
- structurer une action culturelle autour de problématiques de santé articulée avec le contrat local de santé, autour d'enjeux médicaux et médico-sociaux.

Dans le cadre de ce CLEA, le PETR sollicite la DRAC Bourgogne Franche pour financer 50% du montant total de l'action, plafonné à 20 000 € par an et sur trois ans.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise le président à solliciter 20 000 € de subvention pour la mise en œuvre du CLEA sur l'année 2017/2018 et à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents correspondants.

Paray-le-Monial, le 29 septembre 2017



*J. Nesme*  
Le Président,  
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017

**Extrait du registre des décisions du Bureau**

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation 20  
septembre 2017

Nombre de Membres en  
exercice : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19

2017\_57

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit septembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 7 rue Champs Seigneurs à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du vingt septembre 2017, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Bernard LABROSSE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

**POUVOIRS :**

M. Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Gérald GORDAT  
M. Georges BORDAT donne pouvoir à M. Fabien GENET  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à M. Daniel LAROCHE

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Paul LORTON,

**Demande de subvention FNADT pour la réalisation des actions de promotion économiques 2017/2018 du Pays Charolais Brionnais**

*Rapporteur: Edith GUEUGNEAU*

Suite aux démarches d'intelligence territoriale et aux travaux d'élaboration d'une stratégie de développement des infrastructures économiques du Pays Charolais Brionnais, le Bureau a défini un plan d'actions économiques reposant sur 4 axes :

- Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire : optimiser la promotion et le marketing territorial
- Fédérer les acteurs économiques et institutionnels dans une approche d'ambassadeur du territoire
- Susciter les initiatives et améliorer les conditions d'accueil économique
- Financer les initiatives de développement économique

Dans le cadre de ce plan d'action, il est proposé de développer les actions de marketing et de promotion à court terme de la façon suivante :

- Tenir un stand au salon des entrepreneurs de Lyon en juin 2018
- Relancer les Trophées de l'Entreprise fin 2017 avec une forte orientation sur la thématique de l'attractivité pour les salariés, en cohérence avec la mise en place d'une GPECT
- Poursuivre la constitution d'une photothèque économique de qualité utilisable pour tous les champs d'intervention du marketing économique
- Réaliser une refonte des outils web de marketing économiques tenant compte de la stratégie et de la recomposition du paysage intercommunal

Le plan de financement de ces actions de promotion économique est le suivant :

Dépenses : 39 594,44€ TTC

Recettes : 39 594,44€ TTC

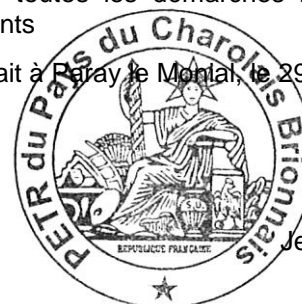
FNADT convention d'objectifs et de moyens CPER : 30 000€

Autofinancement : 39 594,44€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Valide le plan d'action et son financement prévisionnel
- Autorise le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire une subvention de 30 000€ de FNADT au titre de la convention d'objectifs et de moyens et du contrat de ruralité du Pays Charolais Brionnais
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait à Paray-le-Monial, le 29 septembre 2017



*M NESME*  
Le Président,  
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/09/2017